



Déclaration de l'ACTS **Utilisation des neutralisateurs de cellulaire**

Industrie Canada a sollicité les observations de la population sur l'utilisation libéralisée de neutralisateurs de cellulaire. L'utilisation étendue de ces dispositifs, communément appelés dispositifs de brouillage, est présentement interdite au Canada et dans la grande majorité des pays industrialisés. Au Canada, seul les autorités policières ont l'autorisation occasionnelle d'utiliser des dispositifs de brouillage radio à des fins de maintien de l'ordre.

De plus en plus de Canadiens et de Canadiennes profitent des avantages que procurent les téléphones cellulaires et autres dispositifs sans fil. L'adoption rapide des communications sans fil au Canada, et partout ailleurs, a soulevé bon nombre de questions sur les comportements sociaux acceptables et les réponses aux comportements inacceptables. L'idée d'un téléphone qui va au cinéma, dans la rue, dans un café ou une salle de conférence est toute nouvelle. Avec le temps, comme pour toutes autres nouvelles technologies, notre société adoptera des comportements adaptés à cette technologie récente.

Les coûts et les risques associés à l'utilisation de dispositifs de brouillage seraient considérables. L'utilisation de cette technologie pourrait :

- Interférer avec les communications d'urgence et de sécurité publique, incluant les trois millions d'appels acheminés au 9-1-1 et à d'autres numéros d'urgence.
- Favoriser des pratiques monopolistiques et discriminatoires.
- Amener le blocage potentiel de services à l'extérieur de la zone ciblée.

Chacun de ces risques comporte un lot de responsabilités civiles. Une utilisation étendue amènerait éventuellement une fausse perception de la fiabilité et de la performance des réseaux sans fil, ce qui augmenterait les coûts pour les télécommunicateurs et les consommateurs. De plus, il est loin d'être certain que la libéralisation de l'utilisation des dispositifs de brouillage donnerait les résultats escomptés par Industrie Canada.

L'ensemble de ces impacts entraverait la croissance des systèmes de radiocommunications et de télécommunications, réduirait l'efficacité de l'utilisation du spectre ainsi que la qualité des services de télécommunications offerts au Canada ; tout le contraire des objectifs fondamentaux des politiques sur les communications du gouvernement du Canada.

L'industrie canadienne du sans fil estime que la grande majorité de ses consommateurs sont sensibles aux personnes qui les entourent et agissent en conséquence. La plupart du temps, lorsqu'un téléphone ou un téléavertisseur sonne, c'est simplement que l'utilisateur a oublié de l'éteindre ou d'activer le mode silencieux, et non un manque de considération pour les autres.

L'ACTS est d'avis que de sensibiliser le public et de promouvoir la courtoisie lors de l'utilisation des téléphones sans fil et des téléavertisseurs, l'approche prise par l'industrie, respecte les droits et besoins de tous les Canadiens et Canadiennes, utilisateurs ou non, ainsi que les intérêts des titulaires de licences de spectre. Jusqu'à présent, la réponse à nos efforts a été très positive et, en tant qu'industrie, nous coopérons avec d'autres groupes pour inciter les consommateurs à utiliser leur « doigté ».

L'ACTS maintient que l'interdiction actuelle d'utiliser des neutralisateurs de cellulaire devrait demeurer. Industrie Canada a permis, dans certains cas, aux autorités policières et de défense nationale d'utiliser ces dispositifs. L'ACTS reconnaît le statut unique de ces entités et ne s'oppose pas à ce type d'autorisations. Toutefois, l'ACTS s'oppose catégoriquement à l'utilisation plus étendue de ces dispositifs.

La décision de principe la plus raisonnable serait de maintenir la politique actuelle d'Industrie Canada sur les dispositifs de brouillage et de permettre à la société d'adapter son comportement à cette nouvelle technologie.

L'Association canadienne des télécommunications sans fil fait autorité en ce qui concerne le sans-fil au Canada, son évolution, ses tendances et tout ce qui s'y rapporte. L'Association représente des exploitants de services de téléphonie cellulaire et de communications personnelles (SCP), de radiocommunications mobiles, de téléavertissement, de télécommunications fixes sans fil et de télécommunications mobiles par satellite, de même que des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et services pour l'industrie du sans-fil.

Pour une demande de renseignements des médias ou une entrevue, contactez :
Marc Choma, Directeur des communications, ACTS
(613) 233-4888 poste 107
mchoma@cwta.ca